

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Arrondissement d'AUXERRE

MAIRIE

17 Place du Château

89560 COURSON-LES-CARRIERES

Tél. : 03 86 41 51 69 Fax : 03 86 41 94 29

Mail : mairie.coursonlescarrieres@wanadoo.fr

**ARRETE PORTANT
MODIFICATION DES HORAIRES
SCOLAIRES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE**

Le Maire de la Commune de Courson-les-Carières,

Vu le Règlement Scolaire Départemental des services de l'éducation nationale,

Vu le procès-verbal du conseil d'école de COURSON réuni le 04 avril 2024,

Vu la modification des horaires du Collège J.R COIGNET de Courson, à compter de la rentrée de septembre 2024,

Vu la modification des horaires des transports scolaires pour la desserte des établissements d'enseignement de Courson nécessitant la mise en place d'une navette entre l'école primaire et le collège,

Considérant qu'il convient d'harmoniser les horaires de l'école primaire de la Commune de COURSON LES CARRIERES.

ARRETE

Article 1 : Les horaires de l'école primaire de la Commune de COURSON LES CARRIERES sont modifiés à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024 et s'établissent selon détail porté en article 2.

Article 2 : Les horaires des classes élémentaires et maternelles sont fixés les : lundi, mardi, jeudi et vendredi selon éléments ci-dessous :

Classes maternelles :

8 h 15 - 8 h 25	Accueil
8 h 25 - 11 h 45	Enseignement
13 h 05 - 13 h 15	Accueil
13 h 15 - 15 h 55	Enseignement

Classes élémentaires :

8 h 10 - 8 h 20	Accueil
8 h 20 - 11 h 50	Enseignement
13 h 20 - 13 h 30	Accueil
13 h 30 - 16 h 00	Enseignement

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à : Préfecture de l'Yonne ; Inspection Départementale de l'Éducation Nationale ; Conseil Régional de l'Yonne (service transports scolaires) et Direction de l'école primaire de COURSON.

Fait à Courson, le 30/08/2024
Le Maire : Maryline THIEULENT

